

Diffusion :

Folio _____

MM. Mugny
Tornare
Mme Salerno
MM. Pagani
Maudet
Moret
Aegerter
Nopper
Woelflé
Lévrier
Mariaux
Mmes Chapuis
Lipawsky
Naef
Rota
Ludi

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

13389-2007

PR-541

ARRÊTÉ

approuvant la délibération du
Conseil municipal de la Ville
de Genève du 5 juin 2007

03 octobre 2007

LE CONSEIL D'ÉTAT

SCM
serv. juridique
dossiers - doc.
mm

vu le titre V, notamment les articles 67 et 70, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

statuant en légalité

ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève du 5 juin 2007, est approuvée :

Crédit de 1 067 000 F destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 067 000 F destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 067 000 F.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Communiqué à :
DT/SSCO 5
DCTI 3



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

A handwritten signature in black ink, consisting of several wavy, connected strokes.